

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et le centre hospitalier Valvert.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre hospitalier Valvert. L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le centre hospitalier Valvert propose l'action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale pour six vacations hebdomadaires réalisées par des professionnels de la santé mentale sur le territoire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille et sur les communes d'Aubagne et de La Ciotat.

Cette action permet l'accès aux soins des BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique. La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec cinq établissements hospitaliers au total, assurant une couverture quasi intégrale du territoire.

Ces actions, développées depuis 1997 au regard des besoins identifiés par les équipes de terrain, sont particulièrement bien repérées par les professionnels de l'insertion. Elles répondent à un besoin prégnant dans les parcours des BRSA. Les difficultés d'ordre psychique sont souvent évoquées comme un frein réel à l'insertion face auquel les référents se trouvent démunis.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- 1) accueillir et orienter un public en précarité ; il s'agit d'expliquer et dédramatiser la démarche de prise en charge psychologique, de prévenir les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;

- 2) intervenir auprès des acteurs du dispositif d'insertion dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement des BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

Deux psychologues interviennent sur l'action :

- un psychologue sur les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements : celui-ci réalise deux vacations par semaine réparties mensuellement sur les lieux d'accueil suivants : centre de culture ouvrière (CCO), association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS), centre communal d'action sociale (CCAS) et la maison de la solidarité (MDS) Saint-Marcel ;
- un psychologue sur les communes d'Aubagne et de La Ciotat : celui-ci réalise quatre vacations par semaine réparties mensuellement sur les lieux d'accueil suivants : la MDS et le CCAS d'Aubagne, la MDS de La Ciotat, le centre médico-psychiatrique (CMP) d'Aubagne et le pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

Secteur Marseille 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille :

- 143 rendez-vous ont été pris pour 60 BRSA, soit une moyenne de 2,4 rendez-vous par personne ;
- 20 séances de groupe de parole avec des bénéficiaires ont été effectuées ;
- 13 groupes d'échange se sont déroulés avec les travailleurs sociaux garantissant le déblocage de situations complexes.

Secteur d'Aubagne et de La Ciotat:

- 362 rendez-vous ont été pris pour 52 BRSA, soit une moyenne de 4,4 rendez-vous par personne. Au regard des délais de prise en charge en CMP, des entretiens supplémentaires sont programmés sur le territoire afin d'accompagner le BRSA et le soutenir dans sa demande de soins de manière optimale ;
- concertation avec les référents du territoire pour la mise en place, en 2019, de groupes de parole avec le public et de groupes d'échange avec les travailleurs sociaux.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

Ce rapport concerne le financement du centre hospitalier Valvert selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 15 500,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

